

Le 18 avril 2017

PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-3897-2014 - Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRE et suite de la décision D-2014-033

OBJET : Planification de l'audience du Transporteur

Bonjour Monsieur Méthé,

Tel que demandé dans la lettre de la Régie du 3 avril 2017, vous trouverez ci-dessous la planification de l'audience pour le RNCREQ.

Temps requis pour la présentation de la preuve : 30 minutes

Liste et qualification des témoins :

- Philip Raphals, analyste sénior externe
- Philippe Bourke, analyste sénior externe¹

Les déclarations assermentées des témoins seront déposées avant le début de l'audience.

Temps prévu pour le contre interrogatoire des témoins du Distributeur et chacun des autres participants :

- Pour le Transporteur : 30 minutes
- Pour l'expert PEG : 30 minutes

¹ Prenez note que M. Bourke agissait comme analyste sénior interne au début du dossier. Il a cependant quitté ses fonctions de Directeur général du RNCREQ en date du 1^{er} février 2017 pour être remplacé par M. Vincent Moreau.

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



- Pour d'autres intervenants (à déterminer) : 15 minutes

Temps prévu pour l'argumentation et mode de présentation souhaité :

- Temps prévu : 30 minutes
- Mode de présentation : Argumentation orale accompagnée de notes de plaidoirie

Espérant le tout confirme, je vous prie d'agréer, Monsieur Méthé, l'expression de nos meilleures salutations.



Prunelle Thibault-Bédard